

Intercom Bernay Terres de Normandie  
Délibération n°DEV2017-09  
Conseil communautaire du 28 septembre 2017

**INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**- SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 -**

**Délibération n° DEV2017-09**

*Effectif du conseil communautaire : 128 membres*  
*Membres en exercice : 128*  
*Membres présents : 90*  
*Membres votants : 112 (dont 22 pouvoirs)*

*Date de la convocation : 21/09/2017   Date de l'affichage : 22/09/2017*

*L'an deux mil dix-sept et le jeudi vingt-huit septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.*

*Etaient présents : M. DESHAYES Claude, Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. FEDERICI Michel, Mme HESSE Francine, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, M. FINET Pascal, Mme ANGOT Josiane, Mme BLOTIERRE Julie, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, Mme TURPIN Annie, M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. DESHAYES Edmond, M. GIFFARD Franck, Mme MARGUERITE Ana, M. BEURIOT Valéry, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLOIS Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, Mme CARISSAN Béatrice, M. PRIVE Bruno, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. CROMBEZ Guillaume, M. DANIEL Jean-Claude, M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. CIVEL Dominique, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. BAISSE Christian, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAULT-BELET Patrick, M. JEHANNE Eric, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAPPELLE Hubert, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. BARON Marc, M. GOBRON François, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. ANNEST Patrick, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. DELAMARE Frédéric, M. VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, M. HEUTTE Yvon, Mme RODRIGUE Colette, M. LE BAILLIF Jacques, M. MILBERGUE Joël, M. PIQUENOT Olivier, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, M. DELEU Philippe, M. MEZIERE Georges, M. MALHERBE Yannick, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. LEFEVRE Daniel*

*Etaient absents : M. BETOURNE Dominique, M. DAVION Olivier, Mme VARANGLE Ingrid, M. MECHOUD Alain, M. ADELIN Jean-Michel, M. BOISSIERE Bernard, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. CAVELIER Sébastien*

Etaient excusés : M. LELOUP Gérard, M. PORTAIS Alain, Mme ROCFORT Françoise, M. ROEHM Sébastien, M. SZALKOWSKI Denis, M. HENON Jérôme, M. DUVAL Yves, Mme POTTIER Lydie

Pouvoirs :

Mme GUITTON Sylvie pouvoir à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme LECONTE Anne-Marie pouvoir à Mme DROUIN Colette, M. BIBET Pierre pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme CARMIGNAC Julie pouvoir à Mme ANGOT Josiane, Mme LEMOINE Béatrice pouvoir à Mme BLOTIERRE Julie, M. SANDIN Christopher pouvoir à M. WIRTON Philippe, M. SOURDON André pouvoir à M. FROIDMONT Pascal, Mme VAGNER Marie-Lyne pouvoir à M. GRAVELLE Nicolas, Mme VANDERHOEVEN Sandrine pouvoir à Mme TURPIN Annie, M. BEAUFILS Lionel pouvoir à Mme LEROUUGE Valérie, Mme BINET Brigitte pouvoir à M. CHOLEZ Manuel, M. LAIGNEL Pascal pouvoir à M. LE BAILLIF Jacques, M. DESCAMPS Joël pouvoir à M. CHALONY Gilbert, M. LECOQ Didier pouvoir à M. BAISSE Christian, Mme CANU Françoise pouvoir à M. JEHANNE Eric, M. GROULT Daniel pouvoir à M. PERDRIEL Daniel, Mme PETIT Danièle pouvoir à M. VAMPA Marc, Mme VAN DEN DRIESEN Agnès pouvoir à Mme DRAPPIER Michèle, M. ANTHIERENS André pouvoir à M. BARON Marc, M. JUIN Jean-Bernard pouvoir à M. SAMPSON Jean, M. PREVOST Lionel pouvoir à Mme VATINEL Martine, M. FILET Gérard pouvoir à M. MALCAVA Didier

---

Objet :

**Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté des Granges 2  
située sur le territoire de la commune de Courbépine**

---

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

La Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Granges 1 a été créée par délibération du Conseil communautaire de l'ex-Communauté de Communes de Bernay et des Environs du 26 juin 2004. Sa délibération d'approbation date du 14 janvier 2005.

Par délibération du Conseil communautaire de l'ex-Communauté de Communes de Bernay et des Environs en date du 11 décembre 2009, la ZAC des Granges 2 située sur le territoire de Courbépine (et pour une infime partie sur la commune de Menneval) a été créée. Le dossier de réalisation de la ZAC des Granges 2 et le projet de programme des équipements publics de cette ZAC ont été approuvés par délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2010.

Il est à noter que l'Intercom Bernay Terres de Normandie ne maîtrise pas le foncier de la ZAC des Granges 2 hormis une toute petite parcelle à proximité du transformateur électrique.

De plus, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme de la commune de Courbépine a pour objectif de maintenir un zonage agricole pour les parcelles situées dans le périmètre de la ZAC des Granges 2.

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie d'approuver la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté des Granges 2.

### **DÉLIBÉRATION**

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R311-12 ;

Considérant la demande de la commune de Courbépine en date du 30 mai 2017 demandant que les terrains situés dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté des Granges 2 puissent être zonés en terrains agricoles dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de Courbépine en cours d'élaboration et donc, pour ce faire, que la ZAC des Granges 2 soit supprimée ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** le rapport de présentation ;
- **APPROUVE** la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté des Granges 2 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20170928-DEV2017\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Transmis au représentant de l'Etat (contrôle de légalité) le 5/10/2017  
Publié le 6/10/2017

Ampliation à :

- Monsieur le Président d'Eure Aménagement Développement ;
- Madame la Directrice de l'Urbanisme au sein du Pôle Aménagement du territoire, Développement économique et Tourisme de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.